



RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

SELON L'ANNEXE 6.1 DE L'ARRETE DE REFERENCE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

ETABLI LE MERCREDI 6 AVRIL 2016

PROPRIETAIRE	ADRESSE DES LOCAUX VISITES
M. et Mme BON 15 La Drouille Basse 24210 THENON	MAISON 15 LA DROUILLE BASSE 24210 THENON

REF DOSSIER : E-16-542



RESULTATS DPE

Frais annuels d'énergie : 2602,41 euro
Etiquette énergie : E
Etiquette GES : C

Certification diagnostic de performance énergétique : N°DTI/0710-064 délivré par SQI valide jusqu'au 14/10/2017

Fait à PERIGUEUX
Le mercredi 6 avril 2016
par Mickael Lerein



Ce rapport contient 14 pages indissociables et n'est utilisable qu'en original.
Edition en 3 exemplaires.



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N°: 1624V1000768T

Valable jusqu'au : 06/04/2026

Type de bâtiment : Maison individuelle

Année de construction : Entre 1983 et 1988

Surface habitable : 167,00 m²

Adresse : 15 La Drouille Basse
24210 THENON

Date : 06/04/2016 Date de visite : 06/04/2016

Diagnostiqueur : Mickael Lerein

109, rue Louis Blanc - 24000 PERIGUEUX

Numéro certification : DTI/0710-064 délivré par SQI

Signature :

Propriétaire :

Nom : M. et Mme BON

Adresse : 15 La Drouille Basse - 24210 THENON

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom :

Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

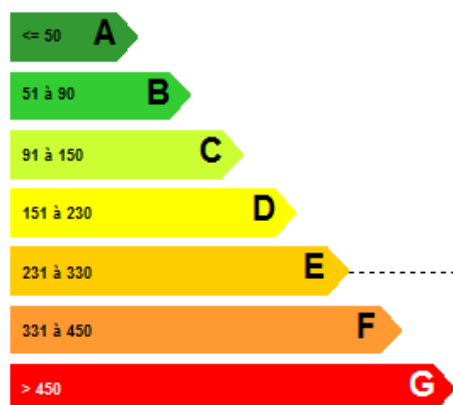
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 12394 kWh _{EF} Bois : 5578 kWh _{EF}	37555 kWh _{EP}	1932,63 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 3724 kWh _{EF}	9608 kWh _{EP}	408,16 €
Refroidissement			
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 16118 kWh _{EF} Bois : 5578 kWh _{EF}	47163 kWh _{EP}	2602,41 € Abonnements compris

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 282,4 kWh_{EP}/m².an

sur la base d'estimations au logement

Logement économe



Logement énergivore

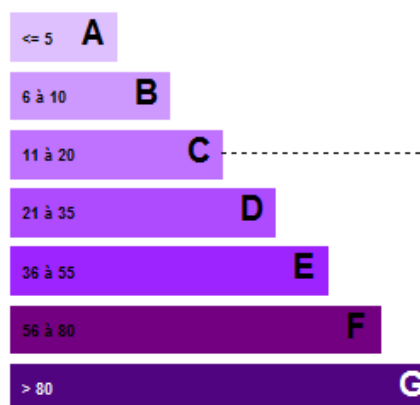
Logement

282,4
kWh_{EP}/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 14,7 kg éqCO₂/m².an

Faible émission de GES



Forte émission de GES

Logement

14,7
kg éqCO₂/m².an



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : - Mur en blocs de béton creux Ep 25cm avec doublage brique avec isolant	Système de chauffage : - Chauffage à effet joule	Système de production d'ECS : - Production ECS Electrique
Toiture : - Combles aménagés sous rampant isolé (ITE) Ep=15 cm - Plafond bois sous solives bois isolé (ITI) Ep=15 cm	Emetteurs : - Radiateur électrique accumulation + poele ou insert	Système de ventilation : - VMC double flux sans échangeur
Menuiseries : - PF. avec soub. bois double vitrage(VNT) air 6mm Avec ferm. - Fen.bat. bois double vitrage(VNT) air 6mm Avec ferm. - Fen.bat. bois double vitrage(VNT) air 6mm Sans ferm. - Porte opaque pleine simple en bois	Système de refroidissement : - NEANT	
Plancher bas : - Plancher entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé - Plancher entrevous terre-cuite, poutrelles béton (ITI) Ep=5 cm	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis	
Énergies renouvelables Bois	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	33,40 kWhEP/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - Générateur bois		
Pourquoi un diagnostic - Pour informer le futur locataire ou acheteur ; - Pour comparer différents logements entre eux ; - Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Énergie finale et énergie primaire L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il a fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.	
Consommation conventionnelle Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.	Usages recensés Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.	
Conditions standard Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.	Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.	
Constitution des étiquettes La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.	Énergies renouvelables Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.	

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation Conventiionnelle (kWhEP/m².an)	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Horloge	282,4	€€	★	🌱	30,00
Envisager la mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage et choisir un programmeur simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance. Ne pas la placer : sur une paroi ensoleillée, près d'une entrée d'air neuf, près d'une zone de courant d'air, au dessus d'un émetteur, près d'une cheminée d'agrément.					
Isolation plancher en sous face	225,4	€€€	★★★★★	🌱	30,00
S'assurer que la hauteur sous plafond soit suffisante Pour bénéficier du crédit d'impôt 2012, choisir un isolant avec R= 3 m².K/W.					

légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	🌱🌱🌱🌱 : moins de 5ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	🌱🌱🌱 : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	🌱🌱 : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	🌱 : plus de 15 ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: SQI SOCOTEC CERTIFICATION

les Quadrants 3 avenue du Centre - Guyancourt - 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

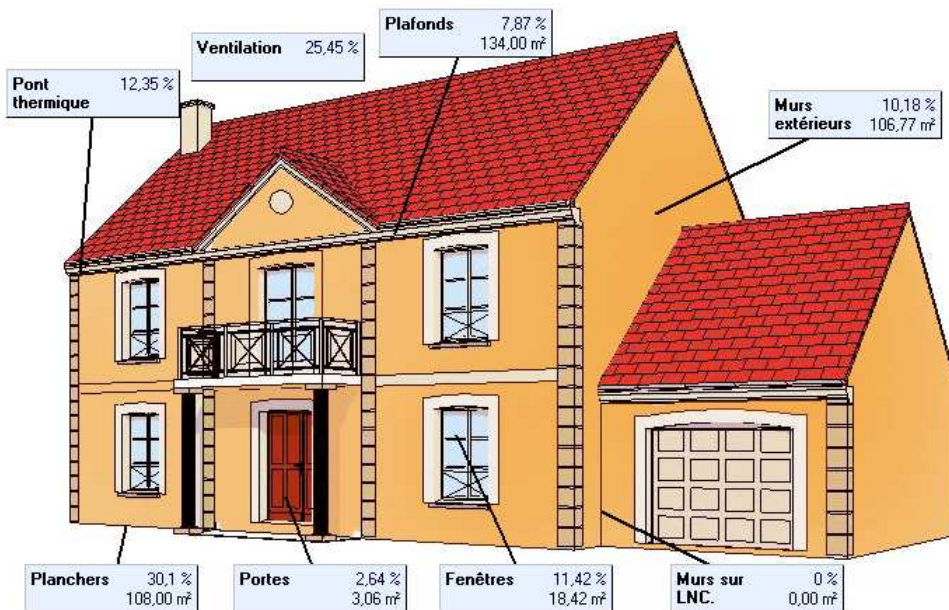
certification: DTI/0710-064 délivré par SQI

Assuré par ALLIANZ -

M. Jean-Jacques CASSADOUR
14 place André Maurois
24000 PERIGUEUX

N°: 55886375

FICHE TECHNIQUE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISES SUIVANT LA METHODE DES CONSOMMATIONS ESTIMEES



Diagnostic de performance énergétique

fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.
 En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>).


Généralités

Généralités


Département	24
Altitude	350 m
Type de bâtiment	Maison individuelle
Année de construction	Entre 1983 et 1988
Surface habitable	167,00 m ²
Hauteur moyenne sous plafond	2,65 m


Enveloppe

Enveloppe – Caractéristiques des murs



Code M01  $U=0,386 \text{ W/m}^2\text{°C}$	Description MUR n°1 Mur en blocs de béton creux Ep 25cm avec doublage brique avec isolation par l'intérieur Ep=7,5 cm Avec retour d'isolant au niveau des menuiseries	Caractéristique	Valeur
		U	0,386 W/m ² °C
		b	1,000
		Localisation	Sur Extérieur
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	21,41 m ²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	29,23 m ²
		Est	27,98 m ²
		Ouest	28,15 m ²
		Intérieure	

Enveloppe – Caractéristiques des planchers


Code S01  $U=2,000 \text{ W/m}^2\text{°C}$	Description PLANCHER n°1 Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé Local donnant sur un sous-sol Surface des parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé (parois non isolées) : 73,00 m ² Surface des parois entre le local non chauffé et l'extérieur (parois non isolées) : 73,00 m ²	Caractéristique	Valeur
		U	2,000 W/m ² °C
		b	0,700
		Localisation	Sur Local non chauffé
		Surface	73,00 m ²
Code	Description	Caractéristique	Valeur



<p>S02</p>  <p>$U=0,592 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p>	<p>PLANCHER n°2 Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton avec isolant sous chape (ITI) Ep=5 cm</p> <p>Local donnant sur un sous-sol Surface des parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé (parois isolées) : 35,00 m2 Surface des parois entre le local non chauffé et l'extérieur (parois non isolées) : 35,00 m2</p>	U	0,592 W/m ² °C
		b	0,950
		Localisation	Sur Local non chauffé
		Surface	35,00 m ²

Enveloppe - Caractéristiques des plafonds

<p>Code T01</p>  <p>$U=0,241 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p>	<p>Description PLAFOND n°1 Combles aménagés sous rampant avec isolation par l'extérieur (ITE) Ep=15 cm</p>	Caractéristique	Valeur
		U	0,241 W/m ² °C
		b	1,000
		Localisation	Combles aménagés
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	26,00 m ²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	26,00 m ²
		Est	25,00 m ²
		Ouest	25,00 m ²
		Horizontale	
		Intérieure	
<p>Code T02</p>  <p>$U=0,239 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p>	<p>Description PLAFOND n°2 Plafond bois sous solives bois avec isolation par l'intérieur (ITI) Ep=15 cm</p> <p>Local donnant sur des combles fortement ventilés Surface des parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé (parois isolées) : 32,00 m2 Surface des parois entre le local non chauffé et l'extérieur (parois non isolées) : 40,00 m2</p>	Caractéristique	Valeur
		U	0,239 W/m ² °C
		b	0,950
		Localisation	Sur LNC (combles perdus,...)
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	
		Horizontale	
		Intérieure	32,00 m ²

Enveloppe - Caractéristiques des vitrages

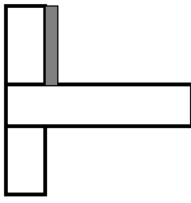
<p>Code F01</p>  <p>$U_{jn}=2,500 \text{ W/m}^2\text{°C}$</p>	<p>Description Fenêtre n°1 Portes-fenêtres avec soubassement Bois ou bois métal double vitrage(VNT) air 6mm Volet battant bois (e>22mm) Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°</p> <p>Masques proches Pas de masque</p> <p>Masques lointains Pas de masque</p>	Caractéristique	Valeur
		U _{jn}	2,500 W/m ² °C
		U _w	3,200 W/m ² °C
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	6,58 m ²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	3,29 m ²
		Ouest	
		Horizontale	
		Intérieure	
Code	Description	Caractéristique	Valeur

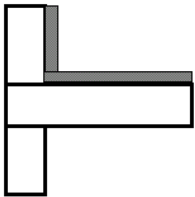
<p>F02</p>  <p>Ujn=2,500 W/m²°C</p>	<p>Fenêtre n°2 Fenêtre battant Bois ou bois métal double vitrage(VNT) air 6mm Volet battant bois (e>22mm) Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°</p> <p>Masques proches Pas de masque</p> <p>Masques lointains Pas de masque</p>	<table border="1"> <tr><td>Ujn</td><td>2,500 W/m²°C</td></tr> <tr><td>Uw</td><td>3,200 W/m²°C</td></tr> <tr><td>Orientation</td><td>Surface</td></tr> <tr><td>Nord-Ouest/Nord/Nord-Est</td><td>1,81 m²</td></tr> <tr><td>Sud-Ouest/Sud/Sud-Est</td><td>3,63 m²</td></tr> <tr><td>Est</td><td></td></tr> <tr><td>Ouest</td><td>2,88 m²</td></tr> <tr><td>Horizontale</td><td></td></tr> <tr><td>Intérieure</td><td></td></tr> </table>	Ujn	2,500 W/m ² °C	Uw	3,200 W/m ² °C	Orientation	Surface	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	1,81 m ²	Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	3,63 m ²	Est		Ouest	2,88 m ²	Horizontale		Intérieure			
	Ujn	2,500 W/m ² °C																				
Uw	3,200 W/m ² °C																					
Orientation	Surface																					
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	1,81 m ²																					
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	3,63 m ²																					
Est																						
Ouest	2,88 m ²																					
Horizontale																						
Intérieure																						
<p>Code F03</p>  <p>Ujn=3,200 W/m²°C</p>	<p>Description Fenêtre n°3 Fenêtre battant Bois ou bois métal double vitrage(VNT) air 6mm Sans volet Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°</p> <p>Masques proches Pas de masque</p> <p>Masques lointains Pas de masque</p>	<table border="1"> <tr><td>Caractéristique</td><td>Valeur</td></tr> <tr><td>Ujn</td><td>3,200 W/m²°C</td></tr> <tr><td>Uw</td><td>3,200 W/m²°C</td></tr> <tr><td>Orientation</td><td>Surface</td></tr> <tr><td>Nord-Ouest/Nord/Nord-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Sud-Ouest/Sud/Sud-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Est</td><td></td></tr> <tr><td>Ouest</td><td>0,24 m²</td></tr> <tr><td>Horizontale</td><td></td></tr> <tr><td>Intérieure</td><td></td></tr> </table>	Caractéristique	Valeur	Ujn	3,200 W/m ² °C	Uw	3,200 W/m ² °C	Orientation	Surface	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		Est		Ouest	0,24 m ²	Horizontale		Intérieure	
Caractéristique	Valeur																					
Ujn	3,200 W/m ² °C																					
Uw	3,200 W/m ² °C																					
Orientation	Surface																					
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est																						
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est																						
Est																						
Ouest	0,24 m ²																					
Horizontale																						
Intérieure																						

Enveloppe – Caractéristiques des portes

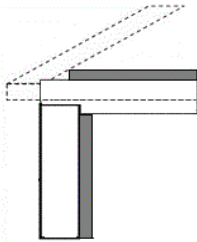
<p>Code F03</p> <p>U=3,500 W/m²°C</p>	<p>Description Porte n°1 Porte opaque pleine simple en bois Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm</p>	<table border="1"> <tr><td>Caractéristique</td><td>Valeur</td></tr> <tr><td>U</td><td>3,500 W/m²°C</td></tr> <tr><td>Orientation</td><td>Surface</td></tr> <tr><td>Nord-Ouest/Nord/Nord-Est</td><td>3,06 m²</td></tr> <tr><td>Sud-Ouest/Sud/Sud-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Est</td><td></td></tr> <tr><td>Ouest</td><td></td></tr> <tr><td>Intérieure</td><td></td></tr> </table>	Caractéristique	Valeur	U	3,500 W/m ² °C	Orientation	Surface	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	3,06 m ²	Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		Est		Ouest		Intérieure	
		Caractéristique	Valeur															
U	3,500 W/m ² °C																	
Orientation	Surface																	
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	3,06 m ²																	
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est																		
Est																		
Ouest																		
Intérieure																		

Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher bas/mur

<p>Code</p>  <p>Psi=0,310</p>	<p>Description Liaison Mur extérieur / Plancher bas</p>	<table border="1"> <tr><td>Caractéristique</td><td>Valeur</td></tr> <tr><td>Psi</td><td>0,310</td></tr> <tr><td>Longueur</td><td>44,000 m</td></tr> </table>	Caractéristique	Valeur	Psi	0,310	Longueur	44,000 m
		Caractéristique	Valeur					
Psi	0,310							
Longueur	44,000 m							
<p>Code</p>	<p>Description</p>	<table border="1"> <tr><td>Caractéristique</td><td>Valeur</td></tr> </table>	Caractéristique	Valeur				
Caractéristique	Valeur							

	Liaison Mur extérieur / Plancher bas	Psi	0,080
		Longueur	4,500 m
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;">Psi=0,080</div>			

Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher haut/mur

Code 	Description Liaison Mur extérieur / Plancher haut	Caractéristique	Valeur
		Psi	0,750
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;">Psi=0,750</div>		Longueur	48,000 m

Systemes

Systemes – Caractéristiques de la ventilation

Code	Description VMC double flux sans échangeur La majorité des ouvrants possède des joints d'étanchéité	Caractéristique	Valeur
		Qvarep	1,650
		Smea conventionnelle	0,000
		Q4 m ²	1,700
		Q4_env	445,821
		Q4	445,821
		Qvinf	27,541
		Hvent	93,687
		Hperm	9,364

Systemes – Caractéristiques du chauffage

Code	Description Radiateur électrique accumulation Emetteurs divisés Pas de réseau de distribution Equipement d'intermittence par pièce avec minimum de température Présence d'une régulation par pièce Présence d'un poele ou insert après 2000 ou avec label flamme verte	Caractéristique	Valeur
		Bch	12295,110
		Re	0,970
		Rr	0,950
		Rd	1,000
		Rg	1,000
		Ich	

Systemes – Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

Code	Description Production ECS Electrique individuelle Production à accumulation 1 ballon de 300 litres vertical Production hors du volume habitable Les pièces desservies sont non contigües	Caractéristique	Valeur
		BECS	2197,648
		Fecs	0,000
		Rd	0,800
		Rs	0,738
		Rg	1,000
		Iecs	1,695

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- en présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduct des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h ;
- aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C ;
- le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS		Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS	
			Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948			
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X


Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique

www.ademe.fr



CERTIFICAT DE L'OPERATEUR



CERTIFICAT

N° DTI / 0710-064

Certifie par la présente que :


MICKAEL LEREIN

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU(DES) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	15/10/2012	14/10/2017
CREP	Constat de risque d'exposition au plomb	15/10/2012	14/10/2017
TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	15/10/2012	14/10/2017
GAZ	Etat des installations minières de gaz	09/01/2013	07/01/2018
DIPE - tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	15/10/2012	14/10/2017
ELECTRICITE	Etat des installations minières d'électricité	21/11/2013	20/11/2018

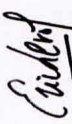
qui ont été réalisés par Socotec Certification conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb au grés et pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation minière de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation minière d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification



ACCREDITATION N° 4-008
MONTREUIL (FRANCE)
WWW.COFRAC.FR

Directeur Général
de SOCOTEC Certification



Eric LEROY

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification à l'adresse www.socotec-certification.com
Socotec Certification - SAS au capital de 40 000 euros - RCS Versailles 470 984 309 - Les Quadrants - 3 avenue de Centre - Ouyancourt - CS 20732 - 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex - www.socotec-certification.com



ATTESTATION D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE

- Page no 1/2



ATTESTATION D'ASSURANCE

M CASSADOUR JEAN-JACQUES

Voire Agent Général
14, PLACE ANDRÉ MAUROIS
BP 10003
24001 PERIGUEUX CEDEX
Té : 05.53.08.62.25
Fax : 05.53.09.83.08
N° ORIAS : 07021436

SARL APG
109 RUE LOUIS BLANC
24000 PERIGUEUX

Références à rappeler:
CODE : 400259
N° client/Cle : 025665936

PERIGUEUX CEDEX, le 14 décembre 2015

Allianz Actif Pro

La Compagnie Allianz, dont le siège social est sis 87, Rue de Richelieu 75002 PARIS atteste que :

SARL APG

exerçant les activités suivantes de :

DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : AMIANTE, PLOMB, TERMITES, RISQUES MATURIELS & TECHNOLOGIQUES, ELECTRICITE, GAZ, PERFORMANCE ENERGETIQUE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : MESURAGE, HABITABILITE, ETAT PARAFISCALE, SECURITE FISCALE, ETAT DES LIEUX, CERTIFICAT DE DECEANCE, RADON
DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : ACCESSIBILITE HANDICAPES, DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE, AUDIT ENERGETIQUE

est titulaire d'un contrat Allianz Actif Pro N° 5686375, prévoyant les garanties suivantes:

GARANTIES

- Responsabilité Civile Exploitation
- Responsabilité Civile Professionnelle
- Défense Pénale et Recours suite à accident

La présente attestation est valable, sous réserves du paiement des cotisations, de 01/01/2016 au 31/12/2016.

Elle ne saurait engager la Compagnie au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie conformément à l'article L. 112-3 du Code des Assurances.

Allianz Vie
S.A. au capital de 997 907 200 euros
542 110 291 RCS Paris
N° TVA: FR88 340 234 962

Entreprises Régies par le Code
des Assurances
Siège social :
87 rue de Richelieu, 75002 Paris

Allianz Vie
S.A. au capital de 643 064 425 euros
340 234 962 RCS Paris
N° TVA: FR88 340 234 962

Allianz Vie
S.A. au capital de 997 907 200 euros
542 110 291 RCS Paris
N° TVA: FR75 542 110 291

Entreprises Régies par le Code
des Assurances
Siège social :
87 rue de Richelieu, 75002 Paris

Toute adjonction autre que les cachet et signature du Représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Voire Agent Général

Jean-Jacques CASSADOUR
Agent Général Allianz
14 Place André Maurois
BP 10003

24001 Périgueux Cedex
Té : 05 53 08 62 25
Mail : 4002591@agents.allianz.fr
ORIAS n° 07021436
Siret: 432 038 370 00016 APE: 6622Z

ADM00239 - V1212 - Imp 09/15



ATTESTATION D'INDEPENDANCE

Je soussigné, **Mickael Lerein**,

Atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité ainsi qu'à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à mes services, ni avec aucune entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'a été demandé d'établir l'un des document du DDT (dossier de diagnostics techniques),

Atteste disposer des moyens tant en matériel qu'en ressource humaine nécessaires à l'établissement des documents du DDT (dossier de diagnostics techniques).

Fait à Périgueux, le mercredi 6 avril 2016

Mickael Lerein